



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

### PROCES VERBAL N° 03

Réunion restreinte du : 15 mai 2018

A : 14h30

Lieu : antenne de DIEPPE

Présidence : M. Christian LEFEBVRE.

Membres présents : MM. Daniel BECQUET, Didier LEMARIE, Gérard GLATIGNY, René VAN HULLE.

Membre absent excusé : M. Claude MICHEL Vice-Président du D.F.S.M.

§§§§

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

Le Président LEFEBVRE souhaite la bienvenue aux membres présents, les remercie de leur présence et propose de passer à l'ordre du jour.

§§§§

#### **ADOPTION DE PROCES-VERBAUX**

La Commission procède à l'adoption :

- du procès-verbal de la réunion du 19 avril 2018.

§§§§

#### **Informations :**

Le Président LEFEBVRE nous confirme les informations reçues à propos des dimensions obligatoires des vestiaires joueurs et arbitres en application de la loi de 2014 chapitre 1.3.

#### **Dossiers examinés et propositions de classement :**

- NEUVILLE LES DIEPPE	NNI 762170201	Confirmation en 5
- NEUVILLE LES DIEPPE	NNI 762170202	Classement initial en FOOT à 11
- NEUVILLE LES DIEPPE	NNI 762170203	Classement initial en FOOT à 8
- CRIEL SUR MER	NNI 761920101	Confirmation en 5
- MEULERS	NNI 764370101	Classement en 6
- BERNEVAL LE GRAND	NNI 760810101	Confirmation en 5

**District de Football de Seine-Maritime**

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



- |             |               |                                |
|-------------|---------------|--------------------------------|
| - YAINVILLE | NNI 767500101 | Confirmation en 5              |
| - YAINVILLE | NNI 767500102 | Classement initial en FOOT à 8 |
| - YAINVILLE | NNI 767500103 | Classement initial en FOOT à 8 |

**Des dossiers restent en suspens à savoir :**

- CRIQUIERS : En cours, doit fournir des plans des vestiaires
- YVETOT : Travaux en cours
- VATTEVILLE LA RUE ET NOTRE DAME DE BLIQUETUIT : En attente de documents des Mairies
- FREVILLE : En attente d'un rendez vous
- DIEPPE DELAUNE : Rendez-vous à prendre
- HERICOURT EN CAUX : Rendez-vous à prendre
- MOTTEVILLE ET CROIXMARE : Rendez-vous à prendre
- PIERRECOURT : Rendez-vous à prendre
- VILLERS ECALLES : Rendez-vous à prendre
- VAL DE SAANE : Rendez-vous à prendre
- BOSCHARD : Doit impérativement reprendre contact avec La COMMISSION des terrains et fournir une lettre d'intention des travaux envisagés.

**Tous les CLUBS de D 1 et D 2 doivent avoir un terrain classé NIVEAU 5  
LES TERRAINS CONCERNES SERONT CONTRÔLES RAPIDEMENT.**

§§§§

**RAPPEL :**

***Toute compétition officielle doit se dérouler sur un terrain homologué (niveaux 4 - 5- 6). Prendre contact avec la commission pour un rendez-vous et constituer un dossier d'homologation.***

§§§§

La séance est levée à 17 heures.

§§§§

**Le Président de la Commission  
Christian LEFEBVRE**

**Le Secrétaire de la Commission  
Didier LEMARIE**

**District de Football de Seine-Maritime**

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>